

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-711/SG/FP portant ouverture d'un concours professionnel et d'un concours professionnel spécial d'accès au cadre des techniciens de travaux du corps territorial des Travaux Publics et du Port.

n° 74-711/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
25 avril 1974

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro
10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un concours professionnel et un concours professionnel spécial d'accès au cadre des techniciens de travaux, sont ouverte au titre de l'année 1974 pour compter du 1er juillet 1974.

Art. 2

— Les dates, lieu et horaires du déroulement des épreuves écrites et des épreuves techniques desdits concours, seront indiqués ultérieurement à chaque candidat

Art. 3

Les déclarations de candidatures devront parvenir au Ministère de la Fonction publique, accompagnées de toutes les pièces réglementaires à partir du 19 mai 1974. Chaque candidat aux concours professionnel et professionnel spécial, précisera dans sa demande la spécialisation professionnelle pour laquelle il désire subir les épreuves techniques.